

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 22 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Maryline LUCAS, à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 14 septembre 2026 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 22 et 5 procurations
- Votants : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne – PILNIAK Alain – TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - DELCAMBRE Chantal -CANIVET Bertrand – **Adjoint**s ; Messieurs et Mesdames CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston - KHELIFA Armelle – ANSART Dominique – WILLERVAL Aurore - FIEVEZ Geoffrey – EZAHOUID Mohamed (Arrivée au 5^{ème} point à l'ordre du jour) – COPIN Michaël – DUEZ Ivoa - DEVRED Sylvain – DUCATILLON Béatrice - DOISY Bernard - SAENEN Romuald – BLANCHARD Perrine ; Conseillers

Absents ayant donné procuration

Madame Claudine FERMEN à Madame Armelle KHELIFA
Monsieur Bernard POLOWCZYK à Monsieur Alain PILNIAK
Monsieur Laurent MORAWIEC à Madame Béatrice DUCATILLON
Madame Laura KOWALCZYK à Monsieur Sylvain DEVRED

Absents : /

Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey FIEVEZ

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »

Madame le Maire indique que Le Ministère des Armées attire notre attention sur l'utilité et l'intérêt d'un correspondant défense (CORDEF) au sein du Conseil Municipal.

Créé en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal désigné par le Maire pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation. Pour mener à bien ces missions, le correspondant défense s'appuie sur un réseau d'interlocuteurs (délégué militaire départemental) et des ressources institutionnelles. Les missions du correspondant défense s'articulent sur trois axes principaux : - Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ; - - Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ; Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants) En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à cette désignation.

Elle propose de désigner Monsieur SENEZ Jean-Pierre.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
A l'unanimité,

Désigne Monsieur SENEZ Jean-Pierre en qualité de correspondant défense (CORDEF).

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maryline LUCAS*



Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LOW

ID : 059-215902768-20260925-DEL8DU22092026-DE

*Le Secrétaire de séance,
Geoffrey FIEVEZ*

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Geoffrey FIEVEZ", is written over a large, diagonal, handwritten mark that resembles a stylized "X" or a large "Z".